BULLETIN N°18

La Chèvre de Lorraine – Novembre 2023

Notre Assemblée Générale aura lieu à

SAINT STAIL GRANDRUPT (88)
Salle Communale

le 26 novembre 2023
à partir de 9h30

Pour le repas, il est possible de réserver
au restaurant-auberge « La Roseraie »,
Entrée-plat-dessert pour 20 €
Le repas au restaurant n'est pas une obligation.

Inscrivez-vous
par mail au secrétariat : chevredelorraine@gmail.com

ou par téléphone auprès d'André POINSARD
au 06.71.95.71.66

N'oubliez pas de passer votre commande de chocolats pour Noël à Fanny avant le 19 novembre (voir mail du 24 octobre)

BONNE LECTURE !

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

SOMMAIRE

Assemblée Générale du 26 novembre 2023 page 1
-
Projet d'un produit lacté issu de la chèvre de Lorraine page 2
-
Notre présence à Agrimax page 3
-
Charte des bonnes pratiques en éco-pâgturage page 8
-
RZE = CAR page 12

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire

du 26 novembre 2023 à Saint STAIL (88)

9h30 : Accueil
10h : Mot d'accueil

10h15 : Rapport moral
10h45 : Rapport financier

11h : Renouvellement du bureau

11h10 : Validation de la charte Eco-pâturage

11h30 : Validation RZE – CAR

11h45 : Questions diverses

12h : Table ronde sur l'installation

12h45 : Apéritif
13h15 : Repas

14h30 : Visite et présentation de l'exploitation de Margot VALENTIN par Margot

Si vous ne pouvez pas venir à l'Assemblée Générale Ordinaire, pensez à nous retourner votre procuration / bon pour pouvoir ! Merci !

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

PROJET D'UN PRODUIT LACTE ISSU DE LA CHEVRE DE LORRAINE

Lors de notre dernier C.A. une réflexion a été lancée autour d'un projet de fabrication d'un produit lacté issu uniquement de lait de chèvre de Lorraine (fromage, crème dessert, choix d'un moule, association à un fruit : mirabelle…), ceci afin de donner de la valeur ajoutée à nos productions sachant que la marque « chèvre de Lorraine » a été déposée à l'I.N.P.I et que les produits laitiers y sont intégrés.

Fania ASSOGBA, étudiante en Master à l'ENSAIA, a accepté dans le cadre de ses études de nous aider dans notre projet. Elle va envoyer prochainement un questionnaire principalement aux éleveurs et aux personnes concernées.

Merci d'y accorder un peu de temps et de le lui retourner rapidement, dûment rempli.

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

NOTRE PRESENCE A AGRIMAX A METZ DU 25 AU 27 OCTOBRE 2023

Entre moutons et lapins…

… le stand des Amis de la Chèvre de Lorraine avait toute sa place,

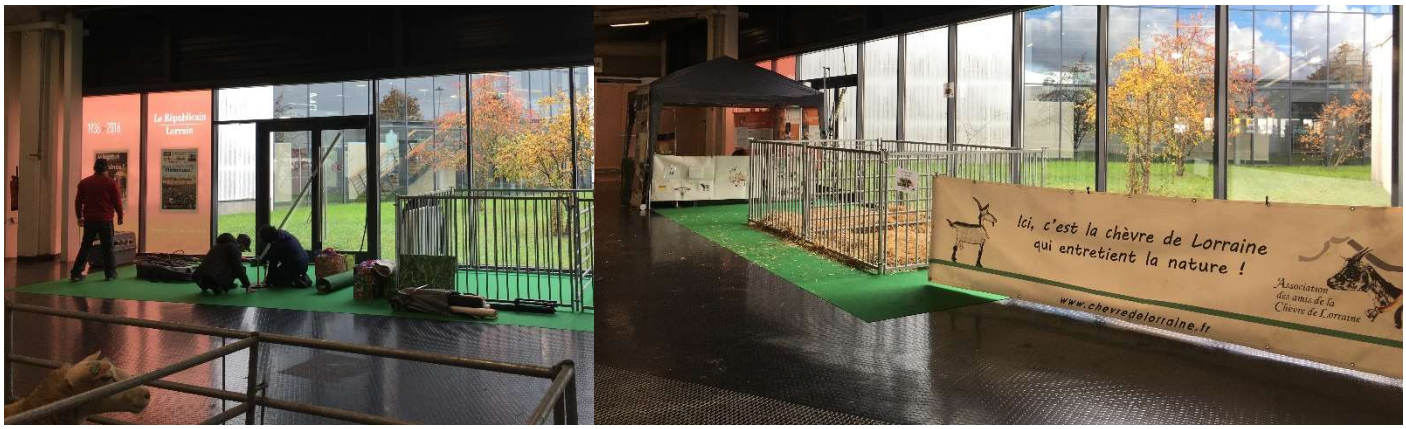

installé le mardi par la famille PERRIN, MERCI A EUX !!!!

Ils étaient prêts à accueillir le soir même,
les chèvres de William ROULEAU et celles de la famille REMILLON.

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

Après les OVINPIADES du mercredi 25/11,

les chèvres de Lorraine organisaient leurs concours d'élégance le mercredi et le jeudi

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

Il y a eu quelques moments de convivialité et de partage entre les membres de l'Association ces jours-là :

Pot des amis

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

Repas convivial du pôle OVIN

Nous remercions Jonathan NONDIER, du Syndicat Ovin de la Moselle, pour son accueil.

Et pour conclure, Fanny qui a parfaitement préparé ces journées, a eu les honneurs du Républicain Lorrain.

Metz • Fanny Perrin est présente au salon Agrimax. Tombée amoureuse de la chèvre de Lorraine, elle souhaite se professionnaliser pour aider à sauver cette race rustique menacée

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

18 | Metz

Vendredi 27 octobre 2023

Metz

Salon Agrimax : Fanny Perrin, éleveuse amatrice de chèvres de Lorraine

A 32 ans, Fanny Perrin élève dans son temps libre une poignée de chèvres de Lorraine, une race rustique de la région. Tombée amoureuse de ces bêtes à cornes il y a plus de dix ans, elle souhaite se professionnaliser pour aider à sauver cette race menacée. Elle participe au salon Agrimax à Metz.

Accroupie au milieu d'un enclos de fortune, au milieu du salon Agrimax, Fanny Perrin, 32 ans, éleveuse amatrice à Pontoy, pouponne une chèvre. Pas n'importe quelle chèvre par ailleurs : une chèvre de Lorraine. Secrétaire pour l'association Les Amis des chèvres de Lorraine, elle présente à qui veut bien l'entendre cette race ancienne qui la passionne !

Et voilà ce qu'il faut en savoir. La chèvre de Lorraine est plutôt grande. Elle a la robe herminée - blanche avec des mouchetures noires et grises - et le poil long. « C'était la chèvre des petites gens », raconte-t-elle, les yeux brillants. « Il y a quelques générations, tout le monde en avait une dans son jardin, on l'appelait la vache du pauvre. Le chevrier passait chaque jour dans le village et il ramenait toutes les chèvres pour les emmener aux pâtures. »

80 chèvres de Lorraine en 2007

Cette race rustique, Fanny Perrin l'a découverte lors de son premier stage de soigneuse animalière, sa première carrière. Depuis, elle ne tarit pas d'éloges à son sujet. « C'est une très bonne marcheuse. Elle s'adapte très bien à des élevages extensifs. Elle mange des ronces, des lierres. Ça fait d'ailleurs d'elle une très bonne candidate pour l'écopâturage. » De plus, c'est apparemment une très bonne laitière. « Elle produit 2 litres et demi à 3 litres de lait par jour, c'est moins que les alpines qui ont été sélectionnées depuis des années pour ça, mais elle est quand même dans le haut du panier. »

Seulement, malgré ces qualités, cette chèvre rustique a évité d'un rien la disparition. « En 2007, un recensement de la chèvre de Lorraine a été fait. À l'époque, on a compté 80 chèvres. C'était le signal d'alarme pour sauver la race. Une association s'est créée dans la foulée pour la faire connaître et la reproduire. »

Depuis la chèvre de Lorraine a été reconnue, en 2013, par le ministère de l'Agriculture. Dix ans plus tard, on comptabilise désormais 1 200 chèvres de Lorraine et 100 boucs sur le territoire. « Mieux, mais pas suffisant, explique Fanny Perrin. Il nous faudrait au moins 5 000 animaux pour considérer que la race est sauvée. »

« Je cherche un terrain pour lancer un élevage »

Pour apporter sa pierre à l'édifice, cette soigneuse animalière a donc décidé de s'installer et se lancer dans l'élevage professionnel. « J'ai hâte de m'installer, je suis encore en étude, mais je cherche un terrain pour lancer un élevage en Moselle en 2024-2025 », sourit-elle. Elle ajouterait ainsi son chapitel à la vingtaine d'élevages professionnels de la région.

• Nicolas Ayachi

Salon Agrimax jusqu'à ce vendredi 27 octobre, de 9h à 18h, au Parc des expositions de l'Euromètropole de Metz. Entrée : 9 €.

Fanny Perrin espère pouvoir s'installer avec ses chèvres de Lorraine entre 2024-2025. Photo Nicolas Ayachi

BRAVO ET MERCI A TOUS
POUR VOTRE PRESENCE ET VOTRE PARTICIPATION !!!

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

CHARTE DES BONNES PRATIQUES EN ÉCO-PÂTURAGE À DESTINATION DES ÉLEVEURS DE CHÈVRES DE LORRAINE

Lors de notre réunion de CA du 4 octobre 2023,
nous avons rédigé et validé la charte des bonnes pratiques en éco-pâturage
afin qu'elle soit votée lors de l'Assemblée Générale du 26/11/2023.

Vous trouverez ci-dessous, le contenu de celle-ci :

L'Association des Amis de la Chèvre de Lorraine souhaite que ses adhérents pratiquant l'éco-pâturage s'engagent vers des pratiques communes, respectueuses des conditions d'élevage spécifiques à la race en garantissant une gestion rigoureuse des travaux réalisés. Cette charte des bonnes pratiques en éco-pâturage vient en complément de la charte des éleveurs de Chèvres de Lorraine.

La mise en place de projets d'éco-pâturage visant à entretenir des espaces paysagers permet de répondre à de nouveaux enjeux sociétaux : économie responsable, préservation de l'environnement, création de liens sociaux, conservation des races patrimoniales. Ils offrent des opportunités de diversification des sources de revenus des éleveurs et d'augmentation des effectifs de la Chèvre de Lorraine.

Comme toute démarche multi-partenariale, les projets d'éco-pâturage doivent être mis en place avec un fort niveau d'exigence et de technicité. L'un des rôles de l'Association des Amis de la Chèvre de Lorraine est d'accompagner ses adhérents afin de valoriser l'image de notre race caprine locale et de ses éleveurs.

- ***L'éleveur s'engage à construire un projet qualitatif***

*En lien avec **le demandeur, l'éleveur** définit clairement **les objectifs visés** (entretien soigné, maintien d'une végétation herbacée ou débroussaillage ; action de sensibilisation/communication…) et des **contraintes** (calendrier d'intervention, sécurité…).*

*Un **état des lieux** du site est systématiquement réalisé. De nombreux paramètres sont à prendre en compte : propriété des parcelles, surface pâturable, gestion passée, accessibilité, productivité et qualité fourragère, étude floristique, accès à l'eau, état des clôtures, zones d'ombrage et de repos, fréquentation du site, capacité de surveillance des animaux…*

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

*L'éleveur s'engage à intervenir uniquement sur un site **adapté au pâturage caprin** (présence d'une végétation adaptée, sols trop humides évités ; maitrise des impacts générés par les chèvres sur les sols, la biodiversité, les paysages…).*

*Un **plan de pâturage** sera élaboré : chargement adapté aux objectifs fixés, planning prévisionnel d'intervention, rotation des animaux afin de limiter le parasitisme…*

*L'éleveur installera des **équipements adaptés** aux animaux et à la situation s'ils s'avèrent nécessaires : installation de clôtures fixes ou mobiles d'une hauteur adaptée au contexte et permettant d'éviter toute fuite ou toute intrusion, électrifiées ou non, abris artificiels, accès permanent à une eau de qualité, râtelier approvisionné, pierre à sel…*

*L'éleveur s'assurera aussi souvent que nécessaire de la **bonne santé des animaux** et du bon état de fonctionnement des équipements.*

*L'éleveur mettra en place une **surveillance régulière et adaptée** au contexte ainsi que de **modalités d'intervention rapide** en cas d'urgence.*

*L'éleveur définira avec précision le **cadre de l'intervention** : accompagnement du demandeur dans la conception du projet en régie, location d'animaux, conventionnement, prestation de service…*

*La réussite d'un projet repose ainsi sur une définition claire et précise **du rôle et des responsabilités** de chacun des acteurs au travers de la rédaction d'un contrat où seront déterminées les missions de chacun. L'éleveur devra être particulièrement rigoureux vis-à-vis de sa **couverture assurantielle**.*

La mise en œuvre d'un programme d'éco-pâturage nécessite des investissements qui représentent un budget parfois important, à bien maîtriser (acquisition des animaux, achat et pose de clôtures, acquisition de moyens de transport adaptés, soins vétérinaires, coûts d'assurance, signalétique, coûts horaires, alimentation complémentaire, entretien mécanique complémentaire…).

*Ainsi, **un devis aussi précis que possible et permettant la juste rémunération de l'éleveur** sera proposé au demandeur. L'éleveur s'engage à ne pas intervenir avant la contractualisation efficiente de l'intervention et à cesser son action dès que le contrat prend fin.*

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

*Un **état des lieux de sortie** sera réalisé et l'éleveur s'engage à rester à l'écoute du demandeur tout au long du projet afin d'adapter l'action aux attentes et dans un souci de bonne relation entre éleveur et demandeur.*
L'éleveur s'engage à acquérir et développer des connaissances et compétences spécifiques à l'éco-pâturage.

- ***L'éleveur s'engage à connaitre et respecter la réglementation en vigueur***

*L'éleveur s'engage à **respecter la réglementation française** en vigueur. Outre les obligations propres à tout élevage (bonne identification des animaux, bonne tenue des registres, suivis prophylactiques…), il s'assure d'avoir déclaré son activité d'éco-pâturage, de compléter et transmettre ses déclarations de transport…*

*De plus, l'éleveur s'assure que les aménagements du site sont en accord avec les **règles d'urbanisme et environnementales** du site et que la prestation est conforme à ses spécificités notamment en termes d'hygiène et de sécurité.*

*L'éleveur porte une attention particulière aux **modalités de transports des animaux** et s'assure d'être en règle (détention d'un certificat de compétence si nécessaire, véhicule conforme…).*

- ***L'éleveur s'engage à garantir le bien-être animal et la biodiversité***

*La notion de **bien-être animal** est prépondérante dans tout projet d'éco-pâturage.*

Ainsi, l'éleveur s'assurera pour ses animaux de l'absence de faim, de soif et de malnutrition, de l'absence de peur et de détresse, de l'absence de stress physique ou thermique, de l'absence de douleurs, de lésions ou de maladies. Il permet en outre aux animaux d'exprimer des comportements propres à son espèce.

*L'éleveur s'assurera que le site est **adapté** à la Chèvre de Lorraine et qu'il ne présente pas de danger pour les animaux.*
La mise en place systématique d'abris artificiels est encouragée.

*L'éleveur s'assurera d'une **surveillance régulière** adaptée au projet et si possible quotidienne : observation des animaux, des installations, de l'abreuvement, de l'absence de déchets sur la parcelle…*

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

*La bonne observation des animaux est essentielle et la **formation d'un réfèrent local** est souvent recommandée.*

*Les **modalités d'intervention rapide** en cas d'urgence sont clairement définies notamment en cas d'évasion, de blessure ou de mortalité.*

*L'éleveur s'engage à ne pas impacter négativement la **biodiversité** du site (en évitant notamment le surpâturage).*

- ***L'éleveur s'assure d'une communication efficace***

*Un temps suffisant sera consacré **au bon dialogue entre tous les acteurs du projet**. Réunions sur site, temps d'information voire de formation permettront de bien cerner les besoins du demandeur, de réaliser un bon état des lieux initial, de bien diffuser les informations et de bien rappeler les procédures mises en place et les responsabilités de chacune des parties.*

*L'éco-pâturage présente également une forte dimension sociale. Ainsi, outre les acteurs directement impliqués dans le projet, **l'éleveur s'engage à informer les riverains du site** a minima par l'installation d'une signalétique pédagogique expliquant la démarche et apportant des renseignements permettant de les rassurer vis-à-vis de leur possibles inquiétudes (soins apportés aux animaux, objectifs du projets, coordonnées en cas d'urgence, interdiction de nourrissage…). Des actions pédagogiques envers les établissements scolaires, associations, usagers du site sont également souhaitées.*

Cette version sera soumise au vote lors de l'Assemblée Générale du 26 novembre 2023.

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

Règlement Zootechnique Européen - CAR

Afin d'être en phase avec le RZE, nous avons été sollicité par le Ministère de l'Agriculture via CAPGENES pour définir le Coefficient d'Appartenance à la Race (CAR) pour les animaux qui naîtront au plus tôt le 1er janvier 2024.

Ci-dessous, la dernière mouture du document qui sera soumis au vote lors de l'A.G. du 26/11/2023 et qui a été validé lors du C.A. du 4/10/2023.

Le règlement Zootechnique Européen (ou RZE) – Version 2 comme 2023

C'est quoi un R-Z-E ?

Le Règlement 1012/2016/UE (RZE) définit les règles pour l'inscription (ou le refus de l'inscription) d'un animal dans une race en toute transparence à l'échelle de l'Union Européenne qui est la base de l'attribution des aides (par ex. en cas de pandémie, PRM)

… mais on avait déjà voté notre RZE à l'AG 2021 ?

C'est vrai et Capgènes l'avait transmis au Ministère ensemble avec ceux des autres races. Races de France et Capgènes ont fait une demande de dérogation au RZE pour les petits ruminants compte tenu des spécificités (par ex. un manque éventuel de filiation paternelle et interprétation souple de la notion de race). Le ministère a tardé à répondre pour indiquer son refus de dérogation en février 2023. Ainsi nous disposons jusqu'au 31 décembre 2023 pour présenter notre RZE en Chèvre de lorraine complètement conforme au règlement 1012/2016/UE.

On fait comment alors ?

Il faut définir des règles pour attribuer un Coefficient d'Appartenance à la Race (CAR) selon les critères qui nous paraissent indispensables. Ensuite, le RZE stipule que le livre généalogique de chaque race accepte une inscription des animaux qui ont *a minima* 7/8ème d'appartenance à la race (87,5% de CAR). **Ce seuil minimum est imposé par Le règlement européen et doit donc de manière incontournable être le seuil autour duquel s'articule tout livre généalogique dans l'Union Européenne.**

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

Chaque livre contient deux sections : la **section principale** avec des animaux reconnus (par nous) comme Reproducteur pure de la race et la **section annexe** avec des animaux reconnus reproducteur de la race. Comme le seuil minimal de CAR est de 87 ,5% (ou 7/8ème), la section principale est plus exigeante avec 93,75% de CAR (ou 15/16ème). Tout animal en dessous d'un CAR < 87,5% n'est donc pas considéré « de la race Lorraine » mais sa descendance peut le devenir par un accouplement avec des animaux inscrit dans le livre :

$$CAR_{descendant} = (CAR_{père} + CAR_{mère}) / 2$$

L'association souhaite donner une ouverture en proposant de reconnaitre un animal « **croisé lorrain** » pour un CAR d'au moins la moitié du seuil fatidique : 43,75%. Néanmoins ces animaux ne seront pas éligibles aux mesures de soutien comme par ex. la PRM.

L'objectif est donc d'adapter nos règles de reconnaissance qui ont fait leurs preuves et qui ont forgées notre réputation aux règles de détermination du CAR en race lorraine pour perdre un minimum d'animaux.

Après des simulations avec l'effectif actuel de caprins, présumés en vie, nous vous proposons :

1) Aucun animal inscrit le 31/12/2023 change de section dans le livre généalogique. **Les nouvelles règles d'inscription entrent en vigueur au plus tôt le 1er janvier 2024 et ne concernent uniquement les animaux à inscrire à partir de cette date**.
2) Néanmoins, le nouveau paramètre CAR sera déterminé pour tous les animaux – les inscrits avant le 31/12/2023 sans changement de section – ce qui permettra de calculer le CAR des nouvelles inscriptions selon les nouvelles règles dès janvier 2024
3) **Le CAR en race de Lorraine sera calculé à la base du taux de sang lorrain mais de manière différente pour les deux sexes pour tenir compte des exigences moins élevée en taux de sang lorrain pour les chèvres que pour les boucs que nous pratiquions jusqu'ici**

   Pour les boucs : CAR = taux de sang lorrain +30

   Pour les chèvres : CAR = taux de sang lorrain + 40

   le CAR des animaux inscrits « croisés lorrains » = taux de sang lorrain + 20

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

4) Une bonification du CAR peut être obtenue par un classement (selon nos grilles toujours en vigueur) comme suit :

Classement phénotypique A	10 points
Classement phénotypique B	6 points
Classement phénotypique C	2 points
Classement phénotypique D	0 points

Ainsi, la nouvelle règle d'inscription se formule donc

$$\mathbf{CAR_{descendant} = (CAR_{père} + CAR_{mère}) / 2 + \text{bonification du classement}}$$

De plus, le CA souhaite ouvrir la possibilité d'inscription pour les animaux de type « chèvre de pays » (esprit de Jean-Jacques Marquart) dont la filiation ne soit pas clairement établie. Cela s'est déjà pratiqué dans le passé pour quelques rares cas sur vote du CA. Cette procédure permettra d'élargir notre pool génétique et ainsi ralentir la consanguinité par le rattachement de quelques animaux génétiquement intéressants sans pour autant renier nos principes de filiation rigoureuses des animaux inscrits dans le livre de notre race.

Nous proposons d'ouvrir cette possibilité pour

1) Des animaux dont l'éleveur qui sollicite l'inscription a réellement fait l'effort d'obtenir la filiation mais se heurte à une impossibilité objective qui n'est pas de sa responsabilité (par ex. le naisseur ne communique pas les données)

2) Reconnaissance de points CAR sur le phénotype constaté lors d'un classement de l'animal

	Robe herminée	Couleurs noir et blanc	Poils rallongés	Défaut de taille	CAR
Bouc	10	15	10	-20	Σ
Chèvre	10	15	10	-10	Σ

3) Multiplication des points CAR si l'animal a transmis ses caractéristiques phénotypiques à sa descendance

1 chevreau (descendant unique)	x 1,5
deux chevreaux ou plus	x 2

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com

Ainsi, un tel animal peut – dans le meilleur des cas – se faire attribuer un CAR de 70% ce qui le classe parmi les animaux « croisé lorrain » mais dans aucun cas immédiatement comme animal de la race. Cependant, sa descendance pourra après une ou deux générations de reproduction avec des animaux inscrits rejoindre la section annexe de notre livre.

Un exemple est développé ci-dessous.

L'esprit de cette façon de déterminer le CAR permettrait de maintenir un maximum d'animaux dans la section du livre généalogique actuelle – sachant qu'aucun animal inscrit avant le 31/12/2023 ne change sa section d'inscription. Ces règles ont été débattues et adaptées lors des Conseils d'administration de 29 mars et 28 juin avec un bref rappel le 05 oct. Ainsi, le CA vous demande donc de voter cette proposition afin de pouvoir transmettre notre proposition du RZE de la race « de Lorraine » dans les temps.

Un exemple pour un animal reconnu sur classement phénotypique et descendance peut être donné avec le bouc SULTAN (FR 400141 61009) de l'élevage ROUSSON (88), né en 2016 dans un élevage connu mais non adhérent qui n'a pas répondu aux multiples sollicitations de la propriétaire actuelle. Par contre, la présence de chèvres de Lorraine dans le troupeau d'origine est documentée et en automne 2015, a priori le bouc EGARE a sailli ce qui laisse supposer une connexion réelle à notre population.

SULTAN présente la moucheture noir & blanc sans traces de brunes, du poil rallongé, et a une hauteur au garrot de >73 cm. Ainsi, on lui attribuerait 35 % CAR. Il a procréé plus de deux chevreaux reproduisant ce phénotype, donc multiplié par 2 = **70% CAR** – ce qui sera la base du calcul pour ses descendant contrairement au 0% de sang lorrain dans la situation actuelle.

Contact : Association des Amis de la Chèvre de Lorraine
ENSAIA – 2 av de la Forêt de Haye, BP 20163, 54505 Vandoeuvre-lès-Nancy
Courriel : chevredelorraine@gmail.com